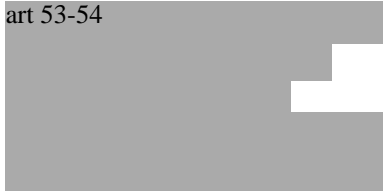


PAR COURRIEL

Montréal, le 21 avril 2017

art 53-54



Objet : Demande d'accès concernant Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., 3600, rue Rachel Est et les lots correspondants, Montréal

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 27 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité, 4 mars 2013, 2 pages
2. Rapport d'inspection, 27 février 2013, 3 pages
3. Rapport d'inspection, 14 janvier 2011, 4 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles XX et XX de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents



Montréal, le 4 mars 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Groupe Marcelle inc.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 4Y1

N/Réf. : 7610-06-01-0339501
401011662

Objet : Cessation d'activité au 3600, rue Rachel Est à Montréal

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 27 février 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

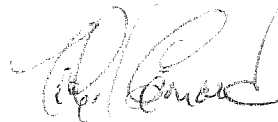
- Ne pas avoir donné un préavis de 30 jours au ministre avant la cessation, en octobre 2012, des activités de l'usine citée et mentionnée à l'annexe 3 du règlement.
Règlement sur les matières dangereuses, article 13.

L'article 13 stipule qu'en plus d'aviser notre ministère 30 jours avant la cessation d'activité, les bâtiments et les équipements doivent être décontaminés, démantelés et expédiés vers un lieu autorisé.

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi et nous faire parvenir tous les documents relatifs à l'élimination des matières dangereuses résiduelles et au démantèlement des équipements préalablement décontaminés s'il y'a lieu.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Karima Benlounes au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 229.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.



ML/kb

Michel Léonard
Coordonnateur

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-02-27	Heure d'arrivée : 10 h 10	Heure de départ : 10 h 20
Inspecteur : Karima Benlounes		Accompagné de :

N° intervention : 300794713 / 300794715	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0339501	N° du rapport d'inspection : 401011400 / 401011405
N° demande : 200027839 / 200299320	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles et mettre à jour le dossier de prélèvement d'eau.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Cosmétique Annabelle inc.	
Nom usuel du lieu : (les industries Régent)	
N° du lieu : X0600411	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 3600, rue Rachel Est, Montréal (Québec) H1W 1A9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,549163661900 et -73,557935064400	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Groupe Marcelle inc.		1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) H3B 4Y1	Y0600380

Conditions météo
Nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 05	Nombre de photos annexées au rapport : 02
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Karima Benlounes avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\benka02\7610-06-01-0339501\2013-02-27	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

La compagnie Les cosmétiques Annabelle inc., division du groupe Marcelle inc se spécialise dans la fabrication de produits cosmétiques. Elle transmet régulièrement le bilan annuel de gestion des matières dangereuses résiduelles.

Le règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté le 1^{er} décembre 2010 et s'applique à partir à compter de l'année 2011. Il vise toutes les industries qui utilisent 75 m3 d'eau et plus par jour, directement de la source ou à partir d'un système de distribution d'eau. L'exploitant a été identifié comme un utilisateur d'eau potentiel en raison de ses activités et une lettre lui a été envoyée en juin 2011 avec un formulaire à compléter dans lequel il doit déclarer son volume quotidien moyen d'eau utilisé. La lettre nous a été retournée avec la mention : adresse non existante.

Le but de l'inspection est de vérifier pourquoi l'exploitant n'a pas répondu à notre courrier et lui remettre le formulaire.

Le but de l'inspection est de vérifier la gestion et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles et de s'informer pourquoi l'exploitant n'a pas produit sa déclaration de prélèvement d'eau.

3. Description de l'inspection

Arrivée au 3600 rue Rachel Est, je constate que les portes sont fermées (Photo no 3370 et 3367), je sonne à la porte et aucune réponse. Je fais le tour du bâtiment, toutes les portes sont fermées.

Je téléphone à M. art 53-54 (514-631-7710, poste : art), employé du groupe Marcelle qui transmet le bilan annuel de gestion des matières dangereuses résiduelles pour les deux sites du groupe, à savoir le 3600 rue Rachel Est et le 9200 chemin Côte de Liesse. M. art 53-54 m'informe que toutes les activités de la compagnie Les cosmétiques Annabelle inc. ont été déménagées au 9200 chemin Côte de Liesse au mois d'octobre 2012. Il ajoute que le bâtiment a été vendu.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- De retour au bureau, je vérifie dans le dossier de la compagnie et je ne constate que le ministère n'a pas été avisé de la cessation d'activité. J'appelle M. art 53-54 pour lui demander des précisions sur les activités exercées au 3600 rue Rachel Est, il me répond qu'il s'agit d'une usine de fabrication de produits cosmétiques. Il ajoute que pour plus de précisions, je peux contacter M. art au poste art.
- Les activités exercées par la compagnie appartiennent à l'annexe III du Règlement sur les matières dangereuses (Grand groupe 37, sou groupe 3771 : Industrie des produits de toilette) : la compagnie est donc assujettie à l'article 13 du Règlement sur les matières dangereuses qui stipule qu'en cas de cessation d'activité :
 - 1/ La compagnie est tenu de donner un préavis de 30 jours au ministère.
 - 2/ Les bâtiments et les équipements doivent être décontaminés ou démantelés. Lorsqu'il y'a démantèlement, les matériaux provenant du démantèlement de bâtiments et, le cas échéant, d'équipements doivent être décontaminés ou expédiés à un lieu autorisé.
- Le code SCIAN qui correspond aux activités de la compagnie est le 325620 : Fabrication de produits de toilette. Ses activités ne font partie de l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, la compagnie n'est donc pas assujettie à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

5. Conclusion

- Les activités de la compagnie Les cosmétiques Annabelle inc. ont été déménagées au site du groupe Marcelle situé 9200 chemin Côte de Liesse. Selon M. Marc Lambert (Groupe Marcelle), les activités sur le site situé au 3600 rue Rachel Est ont cessé au mois d'octobre 2012.
- Les activités exercées par la compagnie appartiennent à l'annexe III du Règlement sur les matières dangereuses (Grand groupe 37, sou groupe 3771 : Industrie des produits de toilette) : la compagnie est donc assujettie à l'article 13 du Règlement sur les matières dangereuses qui stipule qu'en cas de cessation d'activité :
 - 1/ La compagnie est cessé de donner un préavis de 30 jours au ministère.

dat

5. Conclusion

2/ Les bâtiments et les équipements doivent être décontaminés ou démantelés. Lorsqu'il y'a démantèlement, les matériaux provenant du démantèlement de bâtiments et, le cas échéant, d'équipements doivent être décontaminés ou expédiés à un lieu autorisé. Le ministère n'a pas été avisé de la cessation d'activité.

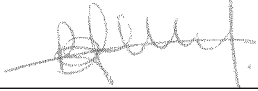
6. Recommandations

- Envoyer un avis de non-conformité au groupe Marcelle en vertu de l'article 13 du Règlement sur les matières dangereuses.
- Programmer une inspection du site du groupe Marcelle situé au 9200 chemin Côte de Liesse : Ce site nous transmet régulièrement un bilan annuel de gestion des matières dangereuses.

Rédigé par : Karima Benlounes

Date de rédaction : 2013-02-28

Signature :



art 53-54

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN3370.jpg

Description :

Porte principale du 3600 rue Rachel est.

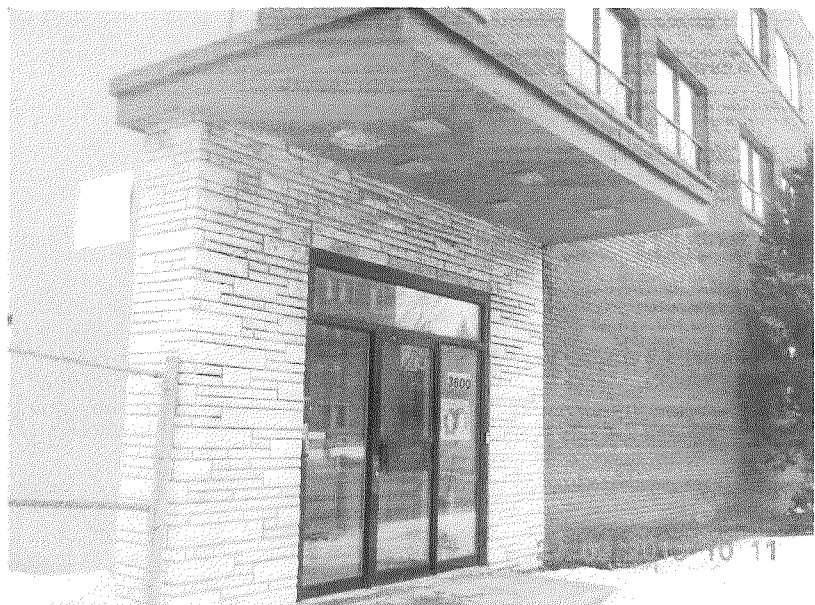


Photo no : 2

Fichier : DSCN3367.jpg

Description :

Vue du bâtiment.



1. Identification

Date de l'inspection : 2011-01-14 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 13 h 30	Heure de départ : 14 h 00
Inspecteur : Mathieu Mousseau	Accompagné de :	

No intervention : 300637033	No gestion documentaire : 7610-06-01-0339501
Type d'intervention : Inspection de conformité	No document : 400783193
Type de demande liée : Programme de contrôle	No demande : 200027839
But de l'inspection : I-9 Code F : Entreprises visées par le bilan annuel incluant celles qui entreposent des BPC. Entreposage de matières dangereuses en quantités supérieures et inférieures à 40 000 kilogrammes.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Cosmétiques Annabelle inc.	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 3600, rue Rachel Est Montréal (Québec) H1W 1A9	
No du lieu : X0600411	Type de lieu : industrie
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 45° 32' 57.03", -73° 33' 28.59"	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Corporation pharmaceutique professionnelle	9200, chemin Côte-de-Liesse Lachine, H8T 1A1	Y0600380

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
art 53-54	Superviseur d'entrepôt et de production	514 521-3339 (art 53-54)
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 2	Nombre de photos annexées : 2
------------------------------------	--------------------------------------

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon coolpix L16.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0339501\2011-01-14

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)**3. Description de l'inspection**

En arrivant sur les lieux, je rencontre le superviseur de l'entrepôt et lui explique le but de ma visite. Nous allons vers la salle d'entreposage des MDR et je constate que les barils sont bien identifiés et que la salle est conforme au RMD. Ensuite, je vérifie les registres d'entreposage et les bons de réception des MDR à disposer par la compagnie ²³⁻²⁴. Le tout est conforme au RMD.

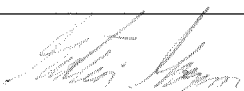
4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

L'entreposage et la gestion des MDR sont conformes au RMD

6. Recommandations

- Effectuer un contrôle au trois ans ;
- Fermer le dossier.

Signature :

Date de rédaction: 2011-01-19
Année/mois/jour

Annexe - Photos

Photo no : DSCN0041.JPG

Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0339501\2011-01-14

Description :

Baril d'acétone



Photo no : DSCN0042.JPG

Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0339501\2011-01-14

Description :

Barils d'éthylène

